

**Bourses internationales de recherche doctorale du CRDI
Lignes directrices de 2023**

APPEL DE CANDIDATURES

TYPE DE BOURSE

Bourse doctorale

DOMAINES DE RECHERCHE

[Systèmes alimentaires résilients au climat](#)

[Gouvernance démocratique et inclusive](#)

[Éducation et sciences](#)

[Santé mondiale](#)

[Économies durables et inclusives](#)

NOMBRE DE BOURSES ET VALEUR

24 bourses d'une valeur allant jusqu'à 20 000 \$ chacune

FINANCEMENT OFFERT PAR :

Le Centre de recherches pour le développement international (CRDI)

DATE LIMITE

Le lundi 17 juillet 2023 à 13 h (HE)

Veillez consulter les lignes directrices ainsi que la [Foire aux questions](#).

Bourses internationales de recherche doctorale du CRDI Lignes directrices de 2023

Portée et objectif

Depuis 1982, le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) aide des étudiantes et étudiants aux cycles supérieurs à mener des travaux de recherche en vue de la rédaction d'une thèse dans le domaine du développement international. Le programme de Bourses internationales de recherche doctorale du CRDI (BIRD-CRDI) vise à accroître les compétences en recherche au Canada et dans les pays de l'hémisphère sud afin d'améliorer la vie des gens qui y habitent.

Ce programme a pour objectif de renforcer les capacités de chercheuses et chercheurs en herbe dans des universités canadiennes, afin d'accroître le nombre de personnes capables de concevoir, de diriger et de mener des travaux de recherche de haute qualité qui contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable et aux domaines d'intérêt du CRDI en matière de développement.

Cet appel de candidatures s'adresse aux personnes qui satisfont aux critères d'admissibilité énoncés ci-dessous. La bourse couvrira les dépenses associées à leurs travaux de recherche doctorale sur le terrain dans un ou plusieurs pays de l'hémisphère sud.

Administration du programme

Universités Canada administre le programme de bourses au nom du CRDI. Le mandat d'Universités Canada est de contribuer à l'élaboration de politiques publiques relatives à l'enseignement supérieur et de favoriser la collaboration entre les universités et les gouvernements, le secteur privé, les collectivités et les établissements étrangers. Universités Canada est associée à des entreprises de premier plan de presque tous les secteurs de l'économie grâce aux services de gestion et d'administration de plus de 130 programmes de bourses d'études qu'elle offre à des entreprises, à des organismes gouvernementaux et à des fondations privées. Pour obtenir un complément d'information, veuillez consulter le www.univcan.ca/fr/.

Admissibilité

Toute personne qui présente sa candidature doit satisfaire aux exigences suivantes :

- Détenir la citoyenneté canadienne ou la résidence permanente au Canada, ou détenir la citoyenneté d'un pays d'Afrique, du Moyen-Orient, de l'Asie, de l'Amérique latine ou des Caraïbes figurant sur la liste des bénéficiaires d'aide publique au développement du Comité d'aide au développement de [l'Organisation de coopération et de développement économiques](http://www.oecd.org/dev/).
- Avoir complété son inscription, dans une université canadienne, à un programme menant à un premier doctorat.

Bourses internationales de recherche doctorale du CRDI Lignes directrices de 2023

- Au moment de soumettre sa candidature, avoir terminé plusieurs cours de son programme de doctorat.
- Fournir la preuve que sa proposition de recherche est approuvée par sa directrice ou son directeur de recherche.
- Proposer de mener des travaux de recherche sur le terrain dans un ou plusieurs pays de l'hémisphère sud aboutissant à la rédaction d'une thèse de doctorat.
- Mener ses travaux de recherche sur le terrain dans un domaine qui concorde avec l'un des cinq domaines d'intérêt du CRDI en matière de développement :
 - [Systèmes alimentaires résilients au climat](#)
 - [Gouvernance démocratique et inclusive](#)
 - [Éducation et sciences](#)
 - [Santé mondiale](#)
 - [Économies durables et inclusives](#)

Les propositions de recherche qui portent sur les conséquences et la résilience liées à des perturbations (comme la pandémie de COVID-19) abordées du point de vue de l'un des domaines ci-dessus sont admissibles. **Les candidatures visant des travaux de recherche sur le terrain qui ne portent pas sur l'un de ces domaines ne seront pas acceptées.**

Les candidates et candidats doivent fournir une preuve de rattachement à un établissement ou à une organisation dans le ou les pays où auront lieu les travaux de recherche.

Il est interdit de bénéficier de plusieurs bourses du CRDI simultanément, y compris la Bourse de recherche du CRDI. Aucun chevauchement des périodes de financement ne sera autorisé. Les personnes qui reçoivent une subvention du CRDI par l'entremise d'une autre source (p. ex. le programme de Bourses de la reine Elizabeth II pour les chercheurs de niveau supérieur ou une subvention de recherche du CRDI d'un membre du corps professoral) pour des activités qui auront lieu au moment où une Bourse internationale de recherche doctorale du CRDI leur sera attribuée, devront démontrer que ces subventions ne sont pas utilisées aux mêmes fins.

Les personnes dont la candidature est retenue auront jusqu'à douze mois à partir de la date indiquée sur l'accord de subvention pour commencer leurs travaux sur le terrain.

Si les travaux de recherche se déroulent dans un ou plusieurs pays dans une seule région, au moins dix semaines consécutives doivent être passées sur le terrain.

Si les travaux de recherche se déroulent dans plusieurs régions, au moins cinq semaines consécutives doivent être passées sur le terrain dans *chacune* des régions.

Bourses internationales de recherche doctorale du CRDI Lignes directrices de 2023

Les régions sont le Moyen-Orient, l’Afrique du Nord, l’Afrique de l’Ouest, l’Afrique de l’Est, l’Afrique du Sud, l’Asie du Sud-Est, l’Asie du Sud, l’Asie de l’Est, les Caraïbes, l’Amérique centrale, l’Amérique du Sud et l’Océanie.

La bourse couvre les dépenses liées aux travaux de recherche pour un maximum de 52 semaines sur le terrain.

REMARQUE : Veuillez prévoir des dates de départ et de retour ainsi qu’un plan de travail sur le terrain réalistes, et attendez-vous à devoir faire preuve de souplesse.

REMARQUE : Les personnes dont la candidature est retenue ne recevront le financement que lorsque leur établissement aura confirmé leur candidature.

Avertissements aux voyageurs

Les [Conseils aux voyageurs et avertissements du gouvernement du Canada](#) fournissent des recommandations sur les conditions de sécurité dans les destinations du monde pour aider à prendre des décisions éclairées. Il incombe aux candidates et candidats de prendre connaissance des conseils et avertissements en vigueur.

Les candidatures visant les pays ou les régions dont le niveau de risque est établi à 2 (Faites preuve d’une grande prudence) ou à 3 (Évitez tout voyage non essentiel) seront acceptées. Dans les cas où le niveau de risque est établi à 3, la directrice ou le directeur de recherche doit remplir la section du formulaire d’approbation se rapportant aux principaux risques pour la sécurité de la candidate ou du candidat en plus de se conformer aux protocoles de sécurité et aux processus d’atténuation des risques de l’université afin de respecter les Conseils aux voyageurs et avertissements du gouvernement du Canada ainsi que tous les protocoles relatifs à la COVID-19.

Les candidatures visant les pays ou les régions dont le niveau de risque est établi à 4 (Évitez tout voyage) seront **refusées**.

Si un avis « Évitez tout voyage » est émis pour le pays ou la région où auront lieu les travaux de recherche après que la candidature a été retenue, le financement sera suspendu.

Les personnes dont la candidature est retenue qui détiennent la citoyenneté canadienne devront inscrire leurs voyages à l’étranger sur le site Web [Inscription des Canadiens à l’étranger](#) afin que le gouvernement du Canada puisse communiquer avec elles, les protéger et les aider en cas d’urgence.

La souscription à une assurance-voyage est obligatoire. Les personnes dont la candidature est retenue devront fournir une preuve d’assurance-voyage qui comprend une couverture en cas de maladie, d’hospitalisation et de rapatriement.

Bourses internationales de recherche doctorale du CRDI Lignes directrices de 2023

Conformité avec les principes antiterroristes et les sanctions imposées par le Canada

Les candidates et candidats doivent faire en sorte que leurs travaux de recherche sont conformes à la [Loi antiterroriste de 2001 du gouvernement du Canada](#) ainsi qu'au régime de sanctions du Canada, comme l'indiquent les documents suivants :

- La [Loi sur les mesures économiques spéciales](#) (L.C. 1992, ch. 17) et les règlements établis en application de cette loi.
- La [Loi sur les Nations Unies](#) (L.R.C. [1985], ch. U-2), et les règlements établis en application de cette loi.
- La [Loi sur la justice pour les victimes de dirigeants étrangers corrompus](#) (loi de Sergueï Magnitski) (L.C. 2017, ch. 21) et les règlements établis en application de cette loi.
- La [Loi sur le blocage des biens de dirigeants étrangers corrompus](#) (L.C. 2011, ch. 10) et les règlements établis en application de cette loi.
- La [Loi sur les licences d'exportation et d'importation](#) (L.R.C. [1985], ch. E-19).

Universités Canada et le CRDI s'engagent à respecter les dispositions et les principes énoncés dans les lois ci-dessus pour tous les travaux qu'ils effectuent ou qu'ils appuient. Les personnes dont la candidature est retenue devront consulter régulièrement les sites Web ci-dessus pour veiller au respect continu des principes antiterroristes et du régime de sanctions du Canada, et s'assurer que leurs travaux de recherche se conforment à ces règles.

Processus de sélection

Les candidatures complètes qui satisfont aux critères d'admissibilité, qui sont soumises avant la date limite et dont le sujet de recherche cadre avec les domaines d'intérêt du CRDI en matière de développement énumérés ci-dessus seront évaluées par un comité de sélection indépendant comprenant des représentantes et représentants du Canada et de pays de l'hémisphère sud.

En plus de tenir compte des domaines d'intérêt du CRDI en matière de développement, le processus de sélection veillera à la répartition équilibrée des genres, de la diversité linguistique et de la représentation géographique à l'échelle du Canada.

Dans des cas exceptionnels, l'attribution de la bourse pourrait être conditionnelle. Le cas échéant, la candidate ou le candidat devra fournir des renseignements supplémentaires selon les commentaires formulés par le comité de sélection.

Le comité de sélection évaluera les candidatures selon les critères ci-dessous. Les recommandations seront ensuite soumises à Universités Canada et au CRDI à des fins d'approbation définitive.

Bourses internationales de recherche doctorale du CRDI Lignes directrices de 2023

Critères d'évaluation :

Faisabilité du projet et respect des objectifs du programme (40 %)

- Concordance des travaux avec la mission et les domaines d'intérêt du CRDI en matière de développement
- Qualité, clarté, pertinence et exhaustivité de la proposition de recherche dans son ensemble
- Méthodologie générale
- Faisabilité, durée et moment choisi pour l'exécution des travaux de recherche sur le terrain proposés

Originalité et considérations (25 %)

- Originalité des travaux de recherche proposés
- Prise en compte des aspects culturels, logistiques et scientifiques ainsi que des principes d'équité, de diversité et d'inclusion
- Dimensions sexospécifiques des travaux de recherche
- Prise en compte des considérations éthiques et qualité du plan de gestion des risques

Contribution et résultats (25 %)

- Retombées des travaux de recherche sur les collectivités où les travaux de recherche sont effectués
- Pertinence de l'établissement affilié par rapport aux travaux de recherche proposée
- Capacité de la candidate ou du candidat à exécuter les travaux de recherche sur le terrain, notamment grâce à sa formation universitaire, sa connaissance de la langue locale, ses compétences professionnelles, son expérience en recherche et sa connaissance du pays et de la région où seront menés les travaux
- Apport potentiel aux connaissances existantes sur la question
- Qualité du plan diffusion des connaissances

Budget et rapport coût-efficacité (10 %)

Considérations éthiques

Les personnes dont la candidature est retenue devront fournir une preuve de l'approbation du comité d'éthique de l'université canadienne **et** d'un comité d'éthique dans le pays ou la région où auront lieu les travaux. Si l'approbation de l'université canadienne est considérée comme étant suffisante pour mener les travaux de recherche dans le ou les pays de l'hémisphère sud, un document officiel de la part d'un comité d'éthique dans le ou les pays où auront lieu les travaux et du comité d'éthique de l'université canadienne doit être fourni pour le confirmer.

Bourses internationales de recherche doctorale du CRDI Lignes directrices de 2023

Ces documents sont requis afin que le financement soit versé. Le temps passé sur le terrain ne sera pris en compte qu'à partir du moment où les documents sur les considérations éthiques auront été reçus.

Annnonce des résultats

Le CRDI et Universités Canada tiennent à remercier toutes les personnes présentant une candidature de leur intérêt pour le programme. Les personnes ayant présenté leur candidature seront informées des résultats par courriel en novembre 2023.

Versement des bourses

Le financement ne sera versé aux titulaires d'une bourse qu'une fois le processus d'acceptation de la bourse terminé.

Quatre-vingt-cinq pour cent du financement sera versé un mois avant le départ. Les quinze pour cent restants seront versés après l'approbation du [rapport narratif](#) et du [rapport financier](#), qui doivent être **soumis par le biais du portail dans les deux mois suivant le retour de l'étranger.**

Processus de candidature

Les personnes admissibles doivent soumettre leur candidature par l'entremise du portail en ligne au : https://portal.scholarshippartners.ca/welcome/IDRCIDRA_FR/

La candidature et les documents justificatifs ci-dessous doivent être soumis au plus tard le 17 juillet 2023 à 13 h (HE). Un accusé de réception des candidatures sera envoyé par courriel. Veuillez noter que les serveurs pourraient ne pas reconnaître l'adresse courriel et diriger le message dans la boîte de courrier indésirable.

Les candidates et candidats doivent s'assurer que tous leurs documents ont été reçus et acceptés en consultant l'état de leur candidature sur le portail.

Les candidatures incomplètes ou soumises en retard ne seront PAS acceptées.

Bourses internationales de recherche doctorale du CRDI Lignes directrices de 2023

Documents justificatifs

Tous les documents doivent être soumis en anglais ou en français par l'entremise du portail en ligne.

Puisque les demandes sont examinées par un comité multidisciplinaire, les termes techniques doivent être réduits au minimum.

Tous les documents doivent être lisibles de la première à la dernière ligne quand ils sont ouverts.

Proposition de recherche

Les propositions de recherche doivent comprendre de huit à dix pages (sans compter la bibliographie), à double interligne et dans une police de caractères de douze points.

Pour être admissibles, les propositions **doivent** comporter les sections suivantes, dans l'ordre indiqué :

- Résumé d'une page
- Recension des écrits
- Question(s) et objectifs de recherche
- Méthodologie
- Calendrier approximatif des activités sur le terrain
- Considérations d'ordre éthique*
- Considérations relatives à l'équité, à la diversité, à l'inclusion et à l'accessibilité
- Résultats escomptés, utilisation et retombées des travaux
- Plan de diffusion des résultats

*Les candidates et candidats doivent indiquer comment les exigences en matière d'éthique de l'université canadienne ainsi que du ou des pays de l'hémisphère sud où auront lieu les travaux seront respectées. Les considérations éthiques comprennent le respect de normes éthiques dans la réalisation de travaux de recherche sur les humains ou les animaux, ainsi que la prise en compte des questions de consentement, d'équité, de protection des renseignements personnels, de confidentialité et de conflits d'intérêts.

Approbation de la directrice ou du directeur de recherche

Les candidates et candidats doivent demander à leur directrice ou directeur de recherche de remplir le formulaire d'approbation qui se trouve sur le portail. Une fois rempli et signé, le formulaire doit être téléversé et joint à la candidature. Le formulaire d'approbation doit faire état de :

- l'approbation de la version définitive de la proposition de recherche;
- la liste des cours déjà terminés et des cours à terminer dans le cadre du programme d'études;
- la confirmation indiquant que le projet est soumis ou non à l'approbation du comité d'éthique de l'université canadienne et du comité d'éthique du ou des pays où sauront lieu les travaux;

Bourses internationales de recherche doctorale du CRDI Lignes directrices de 2023

- la confirmation du passage accéléré au doctorat, s'il y a lieu
- un aperçu des principaux risques pour la sécurité de la candidate ou du candidat associés au travail sur le terrain et une explication du processus mis en place par l'université pour atténuer ces risques.

Deux recommandations

Deux recommandations sont requises, la première de la directrice ou du directeur de recherche et la deuxième d'une ou d'un autre membre du corps professoral. Le portail comprend deux formulaires de recommandations à cette fin.

Il incombe aux personnes présentant une candidature de veiller à ce que les recommandations soient acheminées avant la date limite. Il est recommandé d'informer les personnes répondantes du processus bien avant la date limite. Aucun document ne sera accepté après cette date.

Lettre(s) de rattachement

Chaque lettre doit être imprimée sur papier à en-tête officiel de l'établissement ou de l'organisme confirmant le rattachement et comporter une signature électronique ou manuscrite.

L'établissement ou l'organisme doit se trouver dans le pays où les travaux de recherche sur le terrain auront lieu.

Si les travaux sont menés dans plusieurs pays, une lettre doit être fournie pour chacun des pays.

L'établissement ou l'organisme de rattachement peut être un établissement d'enseignement (une université) ou non (p. ex. une organisation non gouvernementale ou un ministère).

La lettre de rattachement doit faire état de l'intérêt que l'établissement ou l'organisme porte aux travaux de recherche de la candidate ou du candidat, et de la manière dont il l'aidera (p. ex. en fournissant un bureau, en donnant accès à la bibliothèque ou à des travaux de recherche antérieurs, en établissant le contact avec des chercheuses et chercheurs travaillant dans le même domaine ou dans des domaines connexes, ou encore en donnant une orientation sur le plan scientifique).

Relevés de notes officiels

Les candidates et candidats doivent téléverser la version numérisée des relevés de notes (originaux ou copie notariée ou certifiée) du programme d'études ayant mené au dernier diplôme obtenu ET du programme d'études en cours, même s'il n'est pas terminé. (Remarque : les historiques de la formation

Bourses internationales de recherche doctorale du CRDI Lignes directrices de 2023

universitaire et les relevés de notes obtenus à partir d'un site Web ne sont pas considérés comme des documents officiels.)

OU

Les personnes qui détiennent la citoyenneté d'un pays à revenu faible ou intermédiaire et qui ne peuvent pas envoyer le relevé de notes du programme d'études ayant mené au dernier diplôme obtenu doivent fournir :

Une version numérisée de la lettre originale dûment signée sur papier à en-tête officiel de l'université confirmant les notes et le diplôme obtenus.

Preuve de citoyenneté ou de résidence permanente

Seules les versions numérisées des documents suivants sont acceptées : passeport valide, certificat de naissance ou carte de résident permanent du Canada.

Information importante à l'intention des personnes qui présentent une nouvelle candidature

Les personnes admissibles dont la candidature n'a pas été retenue lors d'un appel antérieur peuvent présenter une nouvelle candidature, accompagnée de tous les documents justificatifs mentionnés précédemment. Si leur candidature est retenue, elles auront jusqu'à douze mois à partir de la date de l'exécution complète de l'entente de financement pour commencer les travaux sur le terrain.

Les personnes dont les projets de recherche ne se conforment plus aux domaines d'intérêt du CRDI en matière de développement ne seront pas autorisées à présenter une nouvelle candidature.

Les personnes qui ont déjà obtenu une bourse dans le cadre du programme BIRD-CRDI et qui ont obtenu du financement ne sont pas autorisées à présenter une nouvelle candidature.

Coordonnées

En cas de question demeurée sans réponse après avoir consulté les lignes directrices et la Foire aux questions, ou pour obtenir du soutien technique, veuillez écrire à idrcidra.crdibird@univcan.ca.

Remarque : La date limite pour soumettre une question est le **7 juillet 2023 à 13 h (HE)**. Les questions et les réponses seront ajoutées à la Foire aux questions de manière anonyme. Il est important de consulter la Foire aux questions régulièrement, car aucun avis ne sera envoyé aux candidates et candidats lorsque

**Bourses internationales de recherche doctorale du CRDI
Lignes directrices de 2023**

de nouvelles questions et réponses sont ajoutées. La mise à jour finale de la Foire aux questions sera effectuée le **12 juillet 2023 à 16 h (HE)**.

Universités Canada
Partenariats et programmes
350, rue Albert, bureau 1710
Ottawa (Ontario) K1R 1B1
613 291-9469
www.univcan.ca